

Les crédits

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe D est adoptée.)

La vice-présidente adjointe: L'Annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe E est adoptée.)

La vice-présidente adjointe: L'Annexe F est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe F est adoptée.)

La vice-présidente adjointe: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: J'aimerais demander au leader du gouvernement quels sont les travaux de la Chambre qui sont prévus pour demain?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Il est dans mon intention d'appeler le projet de loi C-69 demain matin.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 19 h 25, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 25.)